



1 TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Usages homologués	Dose maximale d'emploi	Stade d'application	Nombre max d'application par an	Délai avant récolte	Zone non traitée aquatique	Zone non traitée plantes non cibles
Traitements généraux *Désherbage* Intercultures, jachères et destruction de cultures	3 L/ha	De mars à octobre	1	n.a	5 mètres	5 mètres

Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cas de cultures de printemps installées après un labour d'été ou début d'automne en sols hydrophobes.

Ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare.

n.a : non applicable

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS préconise l'utilisation de ce produit uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus le catalogue des usages en vigueur.

2 MODE D'ACTION

KYLEO® est l'association unique de 2 molécules, rendu possible grâce à la technologie GPS. Ce nouveau sel de 2,4-D favorise la couverture, la pénétration et la diffusion en même temps des 2 matières actives dans le végétal. La synergie entre les 2 molécules permet une action rapide, visible et d'un haut niveau d'efficacité sur les mauvaises herbes. **KYLEO®** par son mode d'action foliaire et systémique est efficace sur un spectre d'adventices très large: graminées annuelles, vivaces et dicotylédones annuelles y compris dans le cas de l'interculture sur les repousses de tournesol et de géranium. **KYLEO®** s'utilise en post levée de mauvaises herbes de préférence aux stades jeunes. Des conditions favorables à la croissance des plantules ainsi qu'une bonne hygrométrie favorisent l'efficacité. Grâce à sa formulation optimisée sans vapeur et sans odeur **KYLEO®** n'a pas besoin d'additif.

3 DELAI AVANT SEMIS

Blé	3 jours	Graminées fourragères	7 jours	Couverts végétaux	21 jours 30 jours avant moutarde	Pois féveroles	21 jours	Oignons	28 jours	Culture légumière	60 jours
Maïs	3 jours	Sorgho / moha / millet	7 jours	Soja	21 jours	Lin	28 jours	Colza	28 jours	Tournesol	28 jours
Orge, seigle et autres céréales	10 jours	Luzeerne	21 jours	Trèfle	28 jours	Betterave à sucre	28 jours	Pomme de terre	28 jours		

4 PRECAUTIONS D'EMPLOI

Lors d'une pulvérisation, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter des dérives de pulvérisation en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage. Le volume de bouillie doit impérativement être supérieur ou égal à 250 L/ha. Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérive), diminue le risque de dérive, mais ne l'empêche pas si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en conditions environnementales défavorables. C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée et s'il est bien réglé. S'assurer de l'absence de dérive lui incombe également. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé. Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau à proximité. Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE de MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette.

KYLEO® doit être pulvérisé de façon homogène. Le pulvérisateur devra être parfaitement réglé, les jets et débits vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. La vitesse d'avancement sera adaptée afin de réaliser une couverture et une pénétration parfaites de l'ensemble de la végétation, et d'éviter tout risque de dérive (ne pas traiter par vent de force supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort). La qualité de pulvérisation et la couverture des parties végétales à protéger sont des éléments clés de l'efficacité.

5 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Les mélanges avec les engrais foliaires sont déconseillés et sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Faire un test préalable.

AMM : 2130253

Composition : 240 g/L (20,9% p/p) de glyphosate + 160 g/L (soit 13,9% p/p) de 2,4-D (sous forme de sels dérivé de DMA et IPA)

Formulation : Concentré soluble (SL)



7 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **KYLEO®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Ajouter la quantité voulue de **KYLEO®** dans la cuve du pulvérisateur à moitié rempli d'eau et l'agitation en route, compléter avec la quantité d'eau nécessaire. Utiliser un volume d'eau maximale entre 250 et 400 L/ha. Maintenir l'agitation pendant le traitement. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. L'application avec un pulvérisateur à dos n'est pas autorisée.

8 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

9 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

10 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS				
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1 + A1 (type A)) ou à usage unique (EN ISO 374-2 (types A,B ou C))	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme Nf EN ISO 27 065	EPI vestimentaire ET EPI partiel ou			EPI vestimentaire ET EPI partiel ou		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE Catégorie III type 3 ou 4 Certifiée EN 14605+A1/2009		Type 3 ou 4				Type 3 ou 4
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)						

* En cas d'intervention à l'extérieur, dans ce cas les gants ne doivent être portés et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

11 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

12 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux



KYLEO®

HERBICIDE

13 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

14 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

15 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

14 CLASSEMENT



ATTENTION

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de réentrée: 48 heures

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

EUH401: respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et animale.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50%

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com, Novembre 2020. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes
Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.